

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28.11.2017

Sur convocation régulière du Maire, le conseil municipal s'est réuni le vingt-huit novembre deux mil dix-sept à vingt heures trente, salle de la mairie, sous la présidence de M. Olivier PÉRINET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : En exercice : 11 Présents : 6 Votants : 9

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 novembre 2017

Étaient présents : Mmes GUINOT, MICHEL, TREGIDGO
MM. CINIÉ, DUMAS, PÉRINET

Absences : Mme SAUTEREAU (ayant donné pouvoir au maire), Mme PÉRINET (ayant donné pouvoir au Maire), Mme CUSSAGUET (ayant donné pouvoir à M. CINIÉ), MM. CROISARD et DÉPEINT

Secrétaire de séance : M. DUMAS

Le quorum étant atteint (11 conseillers en exercice, au moins 6 membres doivent être physiquement présents pour délibérer valablement), la séance peut commencer.

1° - Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente réunion

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à cette séance.

2° - Attribution d'une aide pour la destruction des nids de frelons asiatiques 2017/2018

M. le Maire informe le Conseil que le Conseil Départemental a décidé de ne pas reconduire son aide financière relative à la lutte contre la prolifération du frelon asiatique pour les années 2017 et 2018.

Considérant, dans un objectif environnemental et de santé publique, que cette lutte doit continuer compte tenu de la présence de frelons asiatiques encore en augmentation cette année notamment sur le territoire de Charente, M. le Maire propose d'attribuer une aide plafonnée à 75 € aux propriétaires faisant détruire un nid de frelons asiatiques sur leur propriété. Cette aide sera versée aux propriétaires sur présentation de la facture originale d'un professionnel spécialisé dans la destruction des nids de frelons asiatiques. Cette aide concernera les destructions réalisées à partir du 1^{er} mai 2017 et jusqu'au 30 novembre 2017, puis du 1^{er} mai 2018 jusqu'au 30 novembre 2018. Les personnes concernées peuvent contacter la Mairie pour obtenir les coordonnées de prestataires spécialisés de notre territoire.

Après délibération, le Conseil décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'approuver cette proposition.

3° - Reconduction de la participation financière aux journées d'Accueils de Loisirs 2017/2018

Monsieur le Maire informe le conseil qu'en 2016/2017, environ 12 enfants de la commune ont bénéficié de l'aide aux voyages scolaires et de journées d'accueil de loisirs (960 € en 2016, 950 € en 2015, 850 € en 2014, 944 € en 2013...) qui était plafonnée à 75 €/an/enfant. Pour 2017/2018, 3 demandes pour des voyages ont déjà été reçues et sont éligibles à cette aide.

Cette mesure pouvant concerner potentiellement 40 enfants sur la commune, compte tenu du budget prévu en 2017 et 2018 et par mesure égalitaire entre les enfants, M. le Maire propose de reconduire, à compter du 1^{er} septembre 2017 et jusqu'au 31 août 2018, les mêmes règles qu'en 2016/2017 en maintenant à 75 €/an pour cette subvention qui complète les éventuelles aides particulières existantes (conseil général, C.A.F. ...).

Ces participations seront imputées sur le budget « Subventions de fonctionnement de droit privé ». Les participations ne pouvant pas être versées directement aux familles, ce sont les Accueils de loisirs ou Collèges qui devront demander à la Mairie une attestation de participation pour chaque enfant. Cette attestation indiquera le montant maximum de la participation restant disponible par enfant permettant à ces établissements d'émettre une facture à la Mairie qui la leur règlera (les familles ne régleront alors à ces établissements que la part qui reste à leur charge). Le CALC de Chasseneuil et le CSCS de Roumazières (établissements principaux) seront informés de ces aides, ainsi que les demandeurs 2017/2018.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte les règles et montants suivants pour l'année scolaire 2017/2018 :

- ✚ la commune participera aux journées d'Accueils de Loisirs, camps ou colonies de vacances pour les enfants de la commune sous forme de 4 euros/jour limité au maximum à 18,5 jours par année scolaire et par enfant (fractionnables par demi-journées : 2 € / demi-journées)
- ✚ cette participation est cumulable avec l'aide maximale forfaitaire de 75 euros par enfant et par année scolaire aux voyages scolaires
- ✚ au total, le cumul de ces aides sera limité à 75 euros par enfant par année scolaire

4° - Avis sur le projet de parc éolien de 5 éoliennes à Chasseneuil

Dans le cadre de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation unique déposée par la SARL « PARC EOLIEN DE CHASSENEUIL (groupe VALECO) » en vue de construire et d'exploiter un parc éolien composé de 5 aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur le territoire de la Commune de Chasseneuil/Bonnieure, M. le Maire demande son avis au Conseil sur ce projet qu'il lui présente.

Le Conseil Municipal,

- ✚ Considérant que la Commune de Chasseneuil est libre de ses choix et que le projet présenté se situe à plus de 5,5 km du territoire communal de Suaux ;
- ✚ considérant leur rendement, leur hauteur nécessaire de 115 mètres de mât étant donné le faible vent de la zone, les 1.000 tonnes de béton nécessaires à la stabilité de chacune, l'impact paysager et aviaire, la moins-value apportée aux habitations, le coût public du rachat de l'énergie produite;
- ✚ considérant les études paysagères et techniques présentées confirmant la possibilité pour les projets à venir de préserver : la sécurité publique, les paysages, la biodiversité, les monuments historiques et les sites remarquables et protégés ainsi que le patrimoine archéologique;
- ✚ considérant que ce projet éolien défigurerait nos paysages ruraux pour une production électrique insuffisante ;

et après délibération, émet un avis DÉFAVORABLE à ce projet (5 voix CONTRE le projet et 4 abstentions).

5° - Modification du périmètre du syndicat de rivières SyBTB

M. le Maire expose au Conseil le projet d'extension de périmètre du SyBTB afin de favoriser le transfert des compétences GEMAPI aux EPCI à Fiscalité Propre du territoire en 2018. Cette structure œuvre depuis de nombreuses années sur les cours d'eau du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure et ont pour volonté, à l'échelle du bassin hydrographique du Karst, la préservation et la gestion des cours d'eau, des annexes hydrauliques, des zones humides et de la biodiversité.

M. le Maire rappelle au Conseil que le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de la Charente arrêté le 24 mars 2016 prévoit dans son annexe une nouvelle organisation territoriale pour la gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations (GEMAPI).

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, de se prononcer, sur le projet d'extension de périmètre du Syndicat d'aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure (SyBTB) ainsi que sur les statuts modifiés en conséquence.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- ✚ APPROUVE l'extension de périmètre du SyBTB tel que défini dans les statuts et de valider les nouveaux statuts ;
- ✚ AUTORISE M. le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

6° - Soutien à la Motion de l'AMRF sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité » en date du 1er octobre 2017

M. le Maire fait part au conseil municipal de la motion sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité », adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre et 1er octobre 2017 à Poullan-sur-Mer (29).

Il en donne la lecture :

« Motion sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité

Nous, Maires ruraux réunis en Congrès et en Assemblée générale à Poullan-sur-Mer (Finistère) le 1er octobre 2017 demandons au Parlement et au Gouvernement de se saisir d'urgence d'une loi de programmation et de financement en faveur du développement des territoires ruraux. Elle doit porter une vision politique nouvelle et déterminée en faveur des territoires ruraux dans l'intérêt du Pays, de sa cohésion et de son équilibre.

Nos campagnes sont dynamiques, vivantes, solidaires et inventives. Elles sont une chance réelle pour notre pays dans une complémentarité assumée entre les territoires urbains et ruraux.

Pour la saisir, il faut redonner de la considération aux territoires ruraux et les mêmes capacités d'actions qu'aux territoires urbains. Il faut redonner espoir aux habitants et aux élus.

Ce combat, nous le menons malgré des années difficiles où les gouvernements successifs dévitalisent, par des mesures successives et sans fin, les communes et la ruralité de leurs compétences, de leurs moyens et des services nécessaires à leur dynamisme.

Parce que nous voulons construire NOTRE avenir, parce que nous avons la volonté de fabriquer demain :

- Nous avons besoin, en début de quinquennat, d'ingénierie réelle, d'une véritable simplification des procédures pour que des projets puissent voir le jour : éducation, santé, eau, assainissement, urbanisme et droit des sols, habitat, téléphonie, voirie, logement locatif, mobilité, culture, ...

- Nous avons besoin de liberté et de souplesse en revenant sur les transferts obligatoires aux EPCI. De même qu'une lecture fine nécessaire au maintien en ZRR des communes qui en ont besoin (correction du décret ZRR qui exclut les communes en agglomération).

- Il nous faut dégager des moyens par des mécanismes de dotations dynamiques et pérennes, basés sur l'égalité entre urbains et ruraux, d'une péréquation plus forte.

Face à ce ras-le-bol général et pour défendre NOTRE futur, des centaines de maires se sont déjà réunis, grâce à l'action de plusieurs associations départementales pour faire entendre NOTRE voix, celle de la ruralité.

Ce fut le cas ces derniers jours dans l'Allier, dans le Puy-de-Dôme et le Lot. Ce sera le cas prochainement dans l'Eure et en Seine-Maritime. C'est aujourd'hui à Poullan-sur-Mer avec des congressistes venus de toute la France que les Maires ruraux s'engagent en faveur d'une loi adaptée aux territoires ruraux.

Avec esprit de responsabilité et combatifs, nous proposerons, à partir des 150 propositions des Etats Généraux de la ruralité dans les prochaines semaines un texte à destination du Parlement.

Ce texte visera à faciliter la vie des communes rurales et de ses habitants, à partir du constat que les législations actuelles et successives sont toutes d'inspiration et à dominante urbaine.

Nous appelons les Parlementaires à se saisir de cet appel pour le concrétiser. L'enjeu rural doit être véritablement pris en compte dans l'ensemble des textes de lois.

Nous appelons solennellement toutes les communes rurales de France à adopter une délibération demandant le vote d'une Loi-cadre « communes et ruralités ».

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- ✚ APPROUVE l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité ;
- ✚ S'ASSOCIE solidairement à la démarche de l'Association des maires ruraux de France en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité ».

7° - Vote des subventions communales 2017

M. le Maire rappelle que le budget prévisionnel 2017 sur l'article 6574 du chapitre 65 des dépenses de fonctionnement (subventions de droit privé) est de 3.100 € (460 € déjà engagés). Il rappelle également les principes du délit de prise illégale d'intérêts qui interdit, sous peine de nullité de la délibération, aux conseillers exerçant des responsabilités dans un organisme subventionné par la commune de prendre part aux délibérations et au vote de la subvention de cet organisme.

M. le Maire fait part au Conseil de l'ensemble des demandes de subventions reçues et de ses propositions. Après délibérations et votes (les conseillers et conseillères n'ayant pas pris part à ces éléments concernant les associations dont ils font partie du bureau), les subventions suivantes sont adoptées à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Organisme	Subvention 2015	Subvention 2016	Proposition de Subvention 2017	Commentaire
ADMR	195	195	210	Idem année dernière revalorisé
Grande Famille Confolentaise	75	75	75	Environ 50 personnes de la commune bénéficiaires, besoins importants
Banque Alimentaire de Charente	95	95	95	
Grain de Sable	100	100	0	Soutien pour actions sur la RN141 entre Chasseneuil et Exideuil : pas de besoin
Comité d'Animation de Suaux	0	0	0	Aucune autre subvention demandée.
Société de Chasse	115	115	115	Idem année dernière
Lycées Professionnel et E. Roux	70	70	70	70 € déjà engagés
Collège Louis Pasteur de Chasseneuil et Jean-Rostand	300	300	300	300 € déjà engagés
Collège de l'Enfant Jésus	65	65	75	0 € déjà engagés (voyage 1 enfant)
Collège Jean Michaud-Roumazières	65	65	75	0 € déjà engagés (voyage 1 enfant)
Ecole maternelle Chasseneuil	65	65	75	0 € déjà engagés (aucun voyage)
Ecole primaire E. Pascaud	65	65	75	0 € déjà engagés (aucun voyage)
Ecoles SIVOS Lussac/Nieuil	75	75	75	75 € déjà engagés (voyage 4 enfants)
OCCE Coopérative Scolaire / Foyer	75	75	75	0 € déjà engagés
CSCS + C.A.L.C. + ALSH	445	445	430	150 € déjà engagés (journées loisirs)
Office de Tourisme	30	30	30	Maisons fleuries
Association Solidarité Paysans	115	115	120	Demandé : 0,20€/habitant soit 71 €
Restaurants du Cœur	150	150	160	Idem année dernière revalorisé
Club des Aînés de Suaux	300	300	300	Idem année précédente, aide assurance, 45 adhérents dont 40 sur la commune
Centre social Le Chemin du Hérisson	100	100	100	Aide scolarisation et emploi des gens du voyage
APLI 16 – producteurs de lait	110	110	110	Soutien élevages
ADAPEI Charente	90	90	90	Services aux handicapés
Refuge de l'Angoumois à Mornac	90	90	100	Recueil chats et chiens errants du département
Association des Parents d'Elèves du SIVOS Lussac-Nieuil	30	30	50	Participation financière
Association Charente Limousine Environnement (éoliennes)	30	30	30	Plus de 10 membres sur la commune
Fondation du Patrimoine	50	50	50	Entretien du patrimoine
Ligue contre le cancer	50	30	50	Cause nationale
Association des Parents d'Elèves de l'école primaire Genouillac-Fontafie	0	30	50	Participation financière
Comité des usagers du Territoire de la Météorite	0	30	30	Animations et promotion des associations du territoire
Campus CIFOP (CCI d'Angoulême)	0	50	50	2 apprentis habitant la Commune en 2017
Réseau RASED de Chasseneuil et Roumazières	0	30	35	Aide aux élèves en difficultés : 10 scolarisés sur la commune
Association des Anciens Combattants FNCR - section Nieuil	0	30	0	Aide ponctuelle pour commémoration du 10 et 11/11/16
TOTAL	2 950 €	3 100 €	3 100 €	

8° - Questions et informations diverses

- a) Dans le cadre des congés annuels, le secrétariat de mairie, l'agence postale communale et l'accès public à internet seront fermés du samedi 23 décembre au lundi 01 janvier 2018 inclus, ainsi que le vendredi 05 janvier 2018. M. le Maire et ses adjoints resteront joignables en cas d'urgences. Une permanence électorale aura lieu samedi 30 décembre (9h-10h) pour les dernières inscriptions.
- b) M. le Maire demande son avis au Conseil sur l'avenir de nos tracteurs communaux (751 et 103) pour 2018 : remplacement, achat/vente, location longue durée/avec option d'achat, remorque, banquetteuse, chargeur...
- c) M. le Maire rappelle qu'il est possible à tous d'adhérer en Mairie aux associations Grain de Sable (2 €/an : déviation RN141) ou Charente Limousine Environnement (3 €/an : éoliennes).
- d) M. le Maire rappelle les dates des prochaines réunions internes des commissions communales (non publiques) :
 - CCP : Pas de date fixée (visite de villages en juin tous les 2 ans : juin 2018)
 - CCID : Avril 2018
 - CBAO : Pas de date fixée
 - BCA + VSE : Pas de date fixée
 - CCFA : Pas de date fixée
- e) Points majeurs des réunions communales :
 - Aucun
- f) Points majeurs des réunions intercommunales (compte-rendu archivés au secrétariat) :
 - Aucun
- g) Calendrier des évènements publics à venir :
 - Téléthon 2017: du 08 au 10 décembre 2017 à la salle des associations de Nieuil
 - Apéritif/Vœux de la municipalité : dimanche 07 janvier 2018 à 11h (Salle Polyvalente)
 - Ramassage du verre pour les personnes âgées ne pouvant se déplacer : mardi 16/01/18 matin
 - Repas des aînés : dimanche 18 février 2018 à 12h (Salle Polyvalente)
- h) Autres points /libre parole des adjoints ou conseillers
 - Panneaux de signalisation, peinture au sol et arrêtés à faire pour panneau de limitation à 19t à la Saille et de cédez le passage à la terrière, au porche d'accès à la Mairie et remplacement de panonceaux directionnels quasi effacés par le temps et le soleil
 - Ré-aménagement de la fontaine place de l'Eglise et du massif du monument aux morts : un aménagement de 6m x 3,75m est retenu.
 - Appel à projets / idées / photos / objets pour commémorer l'armistice 1918 en novembre 2018 (à passer dans le prochain bulletin municipal)
 - Trous à reboucher dans chemin blanc au Pouyalet notamment
 - Demandes d'installation d'éclairage public supplémentaire à Petit Bord, la Gasse et Montpioux à des carrefours
 - Demande de fanfare pour le 08 mai 2018 avec Roumazières et Genouillac
 - Validation de 2 devis

La séance est levée à 22h10 et la prochaine séance est prévue fin janvier 2018.